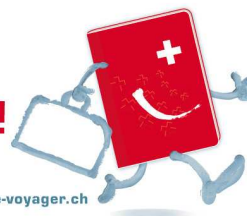


OUI à la Liberté de voyager !

17 mai 2009
Loi sur les documents d'identité

www.liberte-de-voyager.ch



Comité interpartis
Oui à la liberté de voyager !
Amthausgasse 28
3011 Berne
info@liberte-de-voyager.ch

Communiqué de presse

OUI à la liberté de voyager – Le passeport biométrique est sûr et répond à la norme internationale

Communiqué

Les Suisses vont se prononcer le 17 mai prochain sur l'introduction du passeport biométrique. Le Comité interpartis « Oui à la liberté de voyager » s'engage pour les raisons suivantes en faveur d'un oui le 17 mai : nous voulons préserver la liberté de voyager des citoyennes et des citoyens suisses, ne pas compromettre la Suisse en tant que destination touristique et espace économique et satisfaire aux obligations imposées par les accords de Schengen/Dublin. En outre, le système central prévu pour la conservation des données du passeport élève encore le niveau de sécurité de nos documents d'identité. Voilà pourquoi nous pourrions dire oui à ce document le 17 mai prochain.

Les passeports biométriques s'établissent comme nouvelle norme pour l'avenir, prescrite par l'aviation civile internationale. Les documents contenant des données biométriques sont introduits dans le monde entier. 60 États ont déjà introduit ces documents d'identité, et il est à prévoir que d'ici la fin de l'année 2009 plus de 90 États disposeront d'un passeport de ce type. L'introduction d'un passeport muni de données enregistrées électroniquement constitue un développement des accords de Schengen. En votant « non », la Suisse s'opposerait à un développement international important en termes de voyage et de sécurité. Car tout voyageur nécessite un document d'identité conforme aux normes internationales et reconnu par les autres pays – qu'il s'agisse de voyageurs privés ou d'hommes d'affaires se déplaçant à titre professionnel.

Une banque de données centrale pour une sécurité accrue

L'introduction du passeport biométrique n'est pas contestée en soi par tous les opposants à ce document. Une partie d'entre eux argumentent surtout contre la conservation centrale des deux empreintes digitales (ou plutôt leurs vecteurs). Les données personnelles ainsi que la photo des titulaires de documents d'identité sont conservées avec succès depuis 2003 dans le système d'information relatif aux documents d'identité (ISA). Le Portugal, la France et les Pays-Bas disposent d'une banque de données centrale des documents d'identité qui inclut les empreintes digitales (Finlande, Autriche, Suède, République tchèque, Grande-Bretagne et Lichtenstein disposent également d'une banque de données centrale mais n'incluant pas de données biométriques). Cette énumération est non exhaustive dès lors que, dans l'espace Schengen, les empreintes digitales seront également intégrées au passeport d'ici juin 2009 au plus tard, et l'on devrait alors vraisemblablement compléter certaines banques de données centrales nationales en y ajoutant ces empreintes.

La Suisse suit cet exemple et souhaite également conserver les deux empreintes digitales vectorisées de façon centralisée. Les avantages résident notamment dans une procédure d'établissement et d'administration rapide et sûre du document. Quelque 33'000 passeports d'urgence sont délivrés chaque année dans les aéroports, les bureaux de passeports et les représentations suisses à l'étranger. Pour garantir cela, il convient de documenter à quel nom tel document d'identité a été établi et avec quelles données. Il sera ainsi nettement plus complexe d'entrer en possession d'un passeport suisse sous couvert d'une fausse identité, et les droits des citoyennes et des citoyens suisses en matière d'identité seront protégés durablement.

L'argument des opposants prétendant que le citoyen pourra être surveillé dans ses moindres faits et gestes n'est pas fondé. La loi régit de façon très restrictive les autorisations d'accès aux données. L'accès à la banque de données centrale n'est possible que pour l'établissement et le contrôle des documents d'identité. Elle ne peut pas être utilisée à des fins de recherches.

Il faut savoir également qu'il est techniquement impossible d'appliquer dans la banque de données ISA une demande d'identification « 1:n », comme on le voit dans les séries policières. La banque de données est sécurisée contre tout accès non autorisé, et la Suisse a pu profiter à cet égard des nombreuses expériences d'autres pays.

Les discussions menées dans le cadre de cette votation doivent tenir compte des inquiétudes en matière de sécurité de nos données. Mais il convient également de peser les intérêts : qu'est-ce qui l'emporte ? La crainte indéfinie d'une éventuelle possibilité d'utilisation abusive, ou la liberté de se déplacer librement en Europe et dans d'autres pays avec un passeport sûr et reconnu ?

S'en tenir aux faits en dépit d'arguments excessifs

Nombre de contre-arguments dépassent clairement le contenu factuel et le but précis du document. Ainsi par exemple serait-il intolérable de devoir se rendre dans un centre de saisie cantonal tous les 10 ans ou de ne pouvoir choisir librement un passeport biométrique ou non. Dans le premier cas, les communes sont tout simplement incapables de supporter les coûts des procédures requises, et dans le second ce libre choix est une fois encore irréalisable et surtout non conforme à Schengen.

À l'inverse, les trois principaux arguments du Comité « Oui à la liberté de voyager » se prononcent clairement en faveur d'un oui : l'introduction du passeport biométrique est la condition préalable à la liberté de voyager des citoyennes et des citoyens suisses. Ce nouveau type de passeport nous assure de participer au programme américain d'exemption de visa (Visa Waiver Program), qui permettra chaque année à 300 000 Suisses de voyager sans visa à travers ou via les États-Unis.

L'introduction d'un passeport muni de données enregistrées électroniquement constitue un développement des accords de Schengen. Tous les États appliquant Schengen sont contraints d'établir exclusivement des passeports biométriques depuis 2006. L'objectif est de ne pas imposer à nos visiteurs chinois, indiens, russes et à de nombreuses autres nationalités voyageant en Europe, une procédure de demande de visa distincte pour la Suisse s'ils souhaitent entrer sur le territoire. Un « Non » nuirait par ailleurs à l'attractivité de la Suisse en tant qu'espace économique. Nous ne devons pas limiter les voyages d'affaires en imposant des documents supplémentaires.

Il est certain que notre pays a besoin d'une nouvelle génération de passeport afin de garantir à ses citoyens de franchir librement les frontières européennes et autres. La Suisse n'échappera pas au passeport électronique – le nier serait malhonnête.

La pesée des intérêts considérés plus haut, qui entre en ligne de compte lors de toute votation, doit faire prévaloir l'introduction d'un passeport sûr, reconnu et perfectionné. Nos passeports ont systématiquement gagné en sûreté et nous avons sauvegardé notre liberté de voyager. Voilà pourquoi le Comité « Oui à la liberté de voyager » préconise un Oui à la loi sur les documents d'identité le 17 mai.

Au sujet du
Comité

Le Présidium commun du Comité interpartis « Oui à la liberté de voyager ! » compte parmi ses membres :

- le conseiller aux États Bruno Frick (PDC, canton de Schwyz)
- le conseiller aux États Maximilian Reimann (UDC, canton d'Argovie)
- le conseiller national Ruedi Noser (Vice-président du PRD Suisse)
- la conseillère nationale Edith Graf-Litscher (PS, canton de Thurgovie)
- le conseiller national Hans Grunder (Président du PBD)
- le conseiller national Hugues Hiltbold (PRD, canton de Genève)
- Lukas Briner (Directeur de la Chambre de commerce de Zurich)
- Gerold Bühler (Président d'économiesuisse)
- Paul Kurrus (Président d'Aerosuisse)
- Hans-Jörg Leuzinger (Président de la Fédération Suisse des Agences de Voyages)
- Franz Steinegger (Président de la Fédération suisse du tourisme)

Plus de 60 conseillers nationaux, conseillers aux États et représentants d'organisations professionnelles (économie, tourisme et voyage) ont par ailleurs adhéré au comité.

Citations

Maximilian Reimann, conseiller aux États, EDC/AG :

« Personne n'est contraint de se procurer un passeport biométrique. On peut utiliser l'ancien aussi longtemps qu'il sera accepté dans le monde. Et plus tard, les opposants au passeport biométrique resteront simplement chez eux... »

Bruno Frick, conseiller aux États, PDC/SZ :

« Le nouveau passeport nous permet de répondre aux normes internationales. Il va dans notre intérêt – en tant que destination touristique, espace économique et lieu de formation ! »

Edith Graf-Litscher, conseillère nationale, PS/TH

« Je souhaite continuer à vivre dans une Suisse ouverte au monde, progressiste et hospitalière. Cela inclut notre liberté de voyager ainsi que la libre circulation des touristes visitant notre pays. »

Hans Grunder, conseiller national PBD/BE et Président PBD Suisse :

« En tant qu'espace économique, la Suisse nécessite des documents de voyage et accords mondialement acceptés. Pour conserver ce statut, nous devons adapter nos passeports aux normes internationales – ni plus ni moins. »

Ruedi Aeschbacher, conseiller national PEV/ZH

« Des passeports biométriques ? Bien sûr ! Le bio est à la mode. Pourquoi pas alors sur les passeports ? Non sérieusement : que peut-il y avoir de mal à un passeport sécurisé contre les falsifications, lequel est déjà introduit dans la plupart des États industrialisés et nous permet de voyager simplement sans la contrainte pénible et coûteuse du visa ? »

J. Atteslander, Responsable du département Économie extérieure d'économiesuisse :

« La Suisse est un pays tourné vers l'exportation. Elle a besoin du nouveau passeport qui garantit la liberté de voyager et la sécurité. »

Liens

Mediacorner

www.liberte-de-voyager.ch/mediacorner

Contact

Contact

Présidium commun : Ruedi Noser, conseiller national PRD/ZH et Vice-président du PRD Suisse, tél. 076 355 66 64

Bureau : Andreas Hugi, Comité « Oui à la liberté de voyager ! », tél. 079 675 55 21



Source : site Internet du PRD Suisse